



Bulletin Officiel

N°7493 Lundi 24 novembre 2025

www.cmf.tn

30ème année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

LANCER DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES

VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025

3

DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

5

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION

A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

8

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UIB ASSURANCES

10

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UIB ASSURANCES

11

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 01/09/2025)

ANNEXE II

COMMUNIQUE DE PRESSE

- SOCIETE ADVANCED E-TECHNOLOGIES - AEOTECH : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES POUR LES ANNEES 2025-2026-2027

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISAIR 2025-2

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2025

- AMEN TRESOR SICAV
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV AMEN
- AMEN PREMIERE SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتنذير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 إلى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيقة إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيقة للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيقة واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيقة لإيداع التصاريح في الأجل القانونية، وتقادي أي تأخير أو إخلال بواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025.**

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

هيئة السوق المالية
بلاغ مختصر
حول القرار التأديبي الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ
18 جوان 2025 في حق:
حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تأديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقرّ الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيهه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكتفى بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود واللاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقاً سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيهه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أفريل 2025 للحضور يوم 23 أفريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ 22 أفريل 2025 تفيد أنَّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛

الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أفريل 2025 للحضور يوم 28 أفريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أفريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنَّ المعنى بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛

الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أفريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم رد إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛

الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أفريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعنى مدّها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنه، ورغم مرور الأجل القانوني، لم ترد على الهيئة أي إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد ل المباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمدة لأعمال أعواان الهيئة وإجراءات البحث والتحقيق، تم تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعنى استناداً إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع رئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار "TSI

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أفريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 وأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم صالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدة في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير الازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تقييمه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسمهم خلافاً للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،

- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونفائس في سياسة الاستثمار وإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية وأحكام الفصول 17 و 52 و 111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،

- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلًا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسک حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسک وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها". ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسک وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسک وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انجاز، مراugin تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة". ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و 54 و 73 و 74 و 76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالفي الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقاً لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:

- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لمارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 31/12/2025

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة ب்தقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحكومة الرشيدة والنفذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 31/12/2025.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبى حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والواقع اللاحق لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UIB ASSURANCES

Siège social : Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis

Les actionnaires de l'UIB Assurances, Société Anonyme au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1685183L, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 décembre 2025 à 10h00 (heure de Tunis) au Siège de la Société sis Rue du Lac Toba – Les berges du Lac -1053 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation d'une nouvelle Présidente du Conseil d'Administration, suite démission du Président du Conseil d'administration
2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission de titres participatifs d'un montant de cinq millions de Dinars Tunisiens (**5.000.000 DT**) ;
3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les projets de conventions et opérations régie par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration – émission de titres participatifs sans recours à l'appel public à l'épargne ;
4. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission de titres participatifs
5. Approbation de l'opération d'émission des titres participatifs et de la convention visée par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'opération d'émission des titres participatifs d'un montant de cinq millions de Dinars Tunisiens (**5.000.000 DT**).
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de l'UIB Assurances, Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UIB ASSURANCES

Siège social : Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 TUNIS

L'UIB Assurances publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 05 Décembre 2025.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, de la démission de Monsieur Kamel NEJI et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la nomination -en qualité de Présidente du Conseil d'Administration- de Madame Ilhem BOUAZIZ, cooptée lors du Conseil d'administration du 15 septembre 2025, en remplacement de M. Kamel NEJI démissionnaire et ce, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Par conséquent, le Conseil d'Administration est formé comme suit :

Présidente : Madame Ilhem BOUAZIZ, en remplacement de M. Kamel NEJI

Union Internationale de Banques (UIB), représentée par Philippe DUBOIS ;

Madame Molka FAKHFAKH ;

Madame Nadia ZOUARI ;

Madame Fatma LOUHICHI ;

Monsieur Mohamed BESSA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission de titres participatifs sans recours à l'appel public à l'épargne et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés, approuve le rapport du Conseil d'administration ainsi que l'opération d'émission des titres participatifs tels qu'ils lui ont été présentés.

Le montant total de l'émission est fixé à 5.000.000 DT pour l'exercice 2025. Cette émission est divisée en 50.000 titres participatifs, d'une valeur nominale de 100 DT chacun.

La souscription à cette émission pourra être réalisée durant un délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres.

Les titres sont souscrits en numéraire et seront payables en totalité à la souscription et porteront jouissance à la date de clôture de souscription.

Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse ces titres par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Les titres participatifs seront rémunérés comme suit :

- Partie fixe : 8% annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année ;
- Partie variable : 0,5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie, et ce, dans la limite de 0,5 % du montant de la levée (valeur nominale). La partie variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour la réalisation de l'opération d'émission des titres participatifs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	130,497
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	182,846
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		142,702	150,701
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	164,692
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	155,668
6	FIDELITY SICAV PLUS	MACSA	27/09/18		152,977	162,324
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	147,636
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	60,767
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	44,831
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	152,339
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	133,431
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	133,244
13	TUNISO-EMIRATIESICAV	AUTO GEREE	07/05/07		108,189	114,939
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	106,612
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	107,641
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	-	101,322	101,363
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		22,121	23,335
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	162,111
19	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	153,359
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,754
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	225,653
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	126,423
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	132,257
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	18,476
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	117,640
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	112,966
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,499
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	83,964
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	172,591
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	130,581
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	138,767
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	200,080
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	722,232
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	158,530
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	229,004
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	131,192
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	187,020
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	215,795
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	197,218
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	35,077
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	116,236
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,360
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,482
44	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	108,846
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
45	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	3 004,428
46	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	332,112
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	4,172
48	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,585
49	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	54,354
50	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,574
51	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,575
52	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,661
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MACSA	19/05/17		17,980	21,011
54	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	16,413
55	FCP ILBOURSA CEA	MACSA	21/06/21		18,288	21,489
56	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	6 438,938
SICAV ACTIONS						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		105,131	129,864
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,777

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	114,618	114,666
60 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	101,984	102,037
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	108,843	108,902
62 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	106,046	106,093
63 SICAV AXE TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	112,695	112,746
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	107,966	108,021
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	104,391	104,442
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	109,633	109,691
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	109,064	109,119
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	106,880	106,926
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	107,187	107,241
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	106,017	106,072
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	110,288	110,339
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	105,771	105,824
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	106,149	106,160
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	109,854	109,902
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	105,153	105,205
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	116,378	116,432
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	108,384	108,436
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	112,533	112,586
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	108,350	108,381
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 063,411	1 063,941
81 FCP SMART CASHPLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 745,033	10 748,731
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	106,867	106,915
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
83 FCP HELION SEPTIM *	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	En liquidation	En liquidation
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	108,611	108,754
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	102,826	102,949
SICAV MIXTES							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	76,373	76,612
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	153,795	153,723
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	18,091	18,157
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	398,678	400,476
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 877,676	2 877,431
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	69,523	69,594
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	55,392	55,449
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	116,983	117,037
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADEIT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95 FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	21,415	21,465
96 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,325	21,421
97 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,314	18,354
98 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	110,505	110,510
99 FCP AL IMTEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	102,043	101,982
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	108,220	108,350
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	122,405	122,407
102 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	121,962	122,449
103 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,876	14,859
104 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	121,312	121,426
105 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	98,662	98,686
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	120,337	120,382
107 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	138,502	138,190
108 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	191,908	193,000
109 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	191,785	192,106
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	238,084	237,940
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	215,983	216,121
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	211,816	212,882
113 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	35,486	35,903
114 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 652,612	12 712,137
115 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	126,387	126,574
116 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 650,922	6 726,820
117 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	13,143	13,233
118 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	196,351	196,049
119 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 275,435	14 292,018
120 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 813,212	13 004,130
121 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 467,713	11 456,304
122 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 506,827	12 571,684
123 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 606,368	11 589,817
124 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,939	12,967
125 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	128,993	129,822
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	119,259	120,650
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	134,808	134,667
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 334,745	1 343,222

* OPCVM en liquidation

** Initialement dénommée STRATEGIE ACTIONS SICAV

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faïza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie - DAAM Tamweel-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Pouline Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arike El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord –1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechitel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR "	Avenue Taïb M'hiri –Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale "SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2 ^{ème} étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400

104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZTOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

45	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMINS 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
128	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

(1) OPCVM en liquidation

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDÉ	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelle ville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelle ville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : Z.I Ariana Aéroport 03 Rue des Métiers, Charguia II 2035 Tunis Carthage

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les années 2025-2026-2027

Conformément aux dispositions du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis notamment son article 38 tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15/08/2019 et de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et du représentant des actionnaires minoritaires, la Société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires devant siéger dans son Conseil d'Administration.

A cet effet, la société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Générale élective réservée aux actionnaires minoritaires dont la date sera fixée ultérieurement.

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Ils doivent être obligatoirement une personne physique, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0.5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite ;
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnés à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques ;
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ne dépassant pas 0,5 %.
- Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans le secteur d'Ingénierie Informatique et l'intégrateur dans la mise en œuvre de projets d'infrastructures informatiques d'envergure.
- Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société Advanced e-Technologies « AeTECH », ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
 - ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - ✓ Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société concernée,
 - ✓ Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société Advanced e-Technologies « AeTECH », détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société Advanced e-Technologies « AeTECH », désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Constitution et dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du Conseil d'Administration ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1** ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat(e), les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat(e) ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat(e) attestant qu'il ou elle répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle prévu en **annexe 2** ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par porteur, contre décharge du Bureau d'Ordre ou courrier électronique (**contact@aetech-solutions.com**) ou postal, la décharge de la poste fait foi, au plus tard le **04/12/2025** date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société concernée doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée élective.

L'avis de convocation est publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective.

La société concernée met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications,
- Activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital.

Le candidat désigné par l'assemblée élective sera soumis à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

**Annexe 1: FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES POUR LES ANNEES
2025-2026-2027**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) titulaire de la Carte d'identité Nationale numéro demeurant au , candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société Advanced e-Technologies « AeTECH » S.A, déclare formellement sur l'honneur, ne pas être en contradiction avec les interdictions prévus par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016, et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

Société Tunisienne de l'Air -Tunisair-

Société Anonyme au capital de 106 199 280 dinars divisé en 106 199 280 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
Identifiant Unique : 002672W

Emission de l'« Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2 » de 124 800 000 dinars sans recours à l'appel public à l'épargne

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- réunie le 10/09/2025 a autorisé l'émission par la société d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne pour un montant global de 150 millions de dinars, sur une période de 12 mois. La même Assemblée a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de Tunisair s'est réuni le 10/09/2025 et a décidé de subdéléguer à la Direction Générale de la société pour procéder à l'émission en une ou plusieurs fois et d'en arrêter les conditions et modalités et ce, dans un délai maximum de 12 mois suivant la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a décidé cette émission.

Usant de cette délégation de pouvoir, la Direction Générale de Tunisair a décidé, en date du 30/10/2025, d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 124 800 000 dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne, selon les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : 10 % l'an.
- Durée : 7 ans dont un an de grâce.
- Amortissement du principal : constant à partir de la 2^{ème} année, mensuellement, sur 6 ans.
- Paiement des intérêts : mensuellement.

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant :** Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 124 800 000 dinars divisé en 1 248 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier -CMF-.

- **Période de souscription et de versement :**

Les obligations de cet emprunt obligataire seront divisées en cinq catégories. Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus conformément au tableau suivant :

Catégorie	Nombre d'obligations	Montant des obligations	Période de souscription	Période de libération	Date de jouissance des intérêts
A	300 000	30 000 000	Du 11 au 20 novembre 2025	Du 11 au 20 novembre 2025	20/11/2025
B	300 000	30 000 000		Du 11 au 20 décembre 2025	20/12/2025
C	300 000	30 000 000		Du 12 au 20 janvier 2026	20/01/2026
D	300 000	30 000 000		Du 11 au 20 février 2026	20/02/2026
E	48 000	4 800 000		Du 11 au 20 mars 2026	20/03/2026

- Les souscriptions à chacune des cinq catégories de cet emprunt peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de la catégorie correspondante est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis pour chaque catégorie, soit un maximum de 300 000 obligations pour les catégories A, B, C et D et 48 000 obligations pour la catégorie E.

Passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement souscrit à la date de clôture des souscriptions, soit le 20/11/2025.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du CMF dès la clôture effective des souscriptions à toutes les catégories.

Un avis de libération des montants souscrits pour chaque catégorie sera publié dans le bulletin officiel du CMF.

- **Lieu des souscriptions et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront reçus auprès de la société Tunisair, sise au Boulevard Mohamed Bouazizi -2035 Tunis Carthage-
- **But de l'émission :** Le but de la présente émission est de renforcer les ressources financières de la société afin de faire face à ses engagements financiers.

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** «Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2».
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables conformément au calendrier susmentionné.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture des souscriptions, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité d'obligations y afférente.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date limite de clôture de la période de libération correspondante à chaque catégorie.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa libération et la date limite de clôture de la période de libération correspondante à chaque catégorie, seront décomptés et payés à cette dernière date.
- **Date de règlement :** Les obligations seront payables à la date de libération selon le tableau susmentionné.
- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt de 10% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables mensuellement d'un montant représentant le 1/72ème de la valeur nominale de chaque obligation. L'amortissement commencera à partir de la 2^{ème} année suivant la date limite de libération pour chaque catégorie.
- **Paiement :** Le paiement mensuel des intérêts et le remboursement du capital dû par Tunisair seront effectués à terme échu, le 20 de chaque mois pour toutes les catégories des obligations. Si ces jours de paiement seront des jours non ouvrables, le paiement sera reporté au premier jour ouvrable suivant.

Catégorie	Date de paiement du principal et des intérêts	1 ^{er} paiement en intérêt	1 ^{er} paiement en principal	Dernier paiement en principal et intérêt
A	Le 20 de chaque mois	20/12/2025	20/12/2026	20/11/2032
B	Le 20 de chaque mois	20/01/2026	20/01/2027	20/12/2032
C	Le 20 de chaque mois	20/02/2026	20/02/2027	20/01/2033
D	Le 20 de chaque mois	20/03/2026	20/03/2027	20/02/2033
E	Le 20 de chaque mois	20/04/2026	20/04/2027	20/03/2033

- **Taux de rendement actuariel :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
Ce taux est de 10,47 % l'an.
- **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.
- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt Obligataire Tunisair 2025-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société Tunisair. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AMEN TRESOR SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

I. Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **97.972.907 DT**, un actif net de **97.891.243 DT** et un bénéfice de la période de **1.496.517 DT**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR SICAV** » comprenant le bilan au 30 septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction de la Société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

II. Etendu de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

III. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

IV. Paragraphe post-conclusion

- Le portefeuille titres représente, au 30 septembre 2025, **49,30%** du total actif, se situant ainsi au-dessous du seuil de **50%** fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentant des titres à court terme représentent, au 30 septembre 2025, **31,52%** du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de **30%** fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les disponibilités représentent, au 30 septembre 2025, **19,15%** du total actif, se situant ainsi au-dessous du seuil de **20%** fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par « BTL » représentent, au 30 septembre 2025, **12,5%** de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10 % fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note « **3.2 Evaluation des placements** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 octobre 2025

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cabinet d'Expertise & Conseil

Kais BOUHAJJA

BILAN
(Exprimé en dinar)

ACTIF	Notes	Au		
		30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	AC 1	48 296 508	30 124 492	42 217 820
Titres OPCVM		960 114	1 000 506	-
Obligations et valeurs assimilées		47 336 395	29 123 987	42 217 820
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	49 644 226	50 534 570	35 707 595
Placements monétaires		37 687 979	34 085 111	24 621 526
Disponibilités		11 956 247	16 449 459	11 086 070
Créances d'exploitation		-	-	-
Autres actifs	AC 4	32 172	7 034	13 818
TOTAL ACTIF		<u>97 972 907</u>	<u>80 666 097</u>	<u>77 939 234</u>
PASSIF				
Opérateurs créateurs	PA 1	54 542	47 796	50 680
Autres créateurs divers	PA 2	27 122	23 615	25 392
TOTAL PASSIF		<u>81 664</u>	<u>71 411</u>	<u>76 072</u>
ACTIF NET				
Capital	CP 1	93 154 094	76 443 497	72 553 789
Sommes distribuables	CP 2	4 737 149	4 151 189	5 309 373
Sommes distribuables des exercices antérieurs		271	299	283
Sommes distribuables de l'exercice		4 736 878	4 150 891	5 309 089
ACTIF NET		<u>97 891 243</u>	<u>80 594 686</u>	<u>77 863 162</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>97 972 907</u>	<u>80 666 097</u>	<u>77 939 234</u>

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar)

Notes	Période		Période		Au 31/12/2024	
	Du 01/07/2025 Au 30/09/2025	Du 01/01/2025 Au 30/09/2025	Du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Du 01/01/2024 Au 30/09/2024		
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	874 484	2 327 336	504 410	1 474 862	2 050 371
Dividendes		-	11 534	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		874 484	2 315 802	504 410	1 474 862	2 050 371
Revenus des placements monétaires	PR 2	735 056	2 358 386	998 994	2 692 949	3 697 819
Revenus des placements monétaires		735 056	2 358 386	998 994	2 692 949	3 697 819
Total des revenus des placements		1 609 539	4 685 722	1 503 404	4 167 811	5 748 190
Charges de gestion des placements	CH 1	(159 676)	(453 600)	(132 278)	(376 309)	(515 834)
Revenu net des placements		1 449 864	4 232 122	1 371 126	3 791 502	5 232 356
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	CH 2	(39 042)	(102 839)	(30 941)	(112 414)	(150 650)
Résultat d'exploitation		1 410 822	4 129 283	1 340 185	3 679 088	5 081 706
Régularisation du résultat d'exploitation		273 027	607 595	221 287	471 803	227 383
Sommes distribuables de la période		1 683 849	4 736 878	1 561 472	4 150 891	5 309 089
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(273 027)	(607 595)	(221 287)	(471 803)	(227 383)
Variation des +/- values potentielles sur titres		30 584	66 246	487	487	-
+/- values réalisées sur cession des titres		55 112	67 965	-	318	2 698
Frais de négociation		-	-	-	-	-
Résultat net de la période		1 496 517	4 263 494	1 340 672	3 679 894	5 084 404

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Exprimé en dinar)

	<i>Période</i>				<i>Au</i>
	<i>Du</i> <i>01/07/2025</i>	<i>Du</i> <i>01/01/2025</i>	<i>Du</i> <i>01/07/2024</i>	<i>Du</i> <i>01/01/2024</i>	<i>31/12/2024</i>
	<i>Au</i> <i>30/09/2025</i>	<i>Au</i> <i>30/09/2025</i>	<i>Au</i> <i>30/09/2024</i>	<i>Au</i> <i>30/09/2024</i>	
<u>Variation de l'actif net résultat des opérations d'exploitation</u>	<u>1 496 517</u>	<u>4 263 494</u>	<u>1 340 672</u>	<u>3 679 894</u>	<u>5 084 404</u>
Résultat d'exploitation	1 410 822	4 129 283	1 340 185	3 679 088	5 081 706
Variation des +/- values potentielles sur titres	30 584	66 246	487	487	-
+/- values réalisées sur cession de titres	55 112	67 965	-	318	2 698
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-</u>	<u>(5 591 708)</u>	<u>-</u>	<u>(2 855 883)</u>	<u>(2 855 883)</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>5 194 880</u>	<u>21 356 295</u>	<u>3 958 295</u>	<u>6 917 435</u>	<u>2 781 400</u>
Souscriptions	25 895 246	151 358 252	25 764 092	93 615 970	112 850 162
Capital	24 780 253	142 774 380	24 611 256	89 566 400	107 652 513
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	34 365	78 314	2 940	10 748	13 236
Régularisation des sommes distribuables	1 080 628	8 505 558	1 149 897	4 038 822	5 184 413
Rachats	(20 700 366)	(130 001 957)	(21 805 797)	(86 698 535)	(110 068 762)
Capital	(19 869 197)	(122 322 778)	(20 874 700)	(81 589 643)	(103 566 807)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(23 582)	(63 823)	(2 502)	(9 731)	(12 768)
Régularisation des sommes distribuables	(807 587)	(7 615 356)	(928 595)	(5 099 161)	(6 489 186)
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>6 691 398</u>	<u>20 028 081</u>	<u>5 298 967</u>	<u>7 741 445</u>	<u>5 009 920</u>
<u>Actif net</u>					
En début de période	91 199 845	77 863 162	75 295 719	72 853 241	72 853 241
En fin de période	97 891 243	97 891 243	80 594 686	80 594 686	77 863 162
<u>Nombre d'actions</u>					
En début de période	859 772	708 077	709 585	668 197	668 197
En fin de période	907 710	907 710	746 057	746 057	708 077
<u>Valeur liquidative</u>	<u>107,844</u>	<u>107,844</u>	<u>108,028</u>	<u>108,028</u>	<u>109,964</u>
Dividendes par actions	7,498	7,498	6,567	6,567	6,567
<u>Taux de rendement Annualisé</u>	<u>6,62%</u>	<u>6,54%</u>	<u>7,18%</u>	<u>6,82%</u>	<u>6,88%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 septembre 2025

I- NOTES DE PRESENTATION

1. Présentation de la société

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 décembre 2005 et est entrée en exploitation le 10 mai 2006.

II- REFERENTIEL COMPTABLE

2. Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Principes et bases de mesures comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, 30 septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société AMEN TRESOR SICAV figurant au bilan, arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA "Juillet 2032" (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA "Juillet 2032" ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société AMEN TRESOR SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA "Juillet 2032".

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 1. Portefeuille-titres". A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique "Dettes sur opérations de pensions livrées" et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique "Intérêts des mises en pension".

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 2. Placements monétaires et disponibilités".

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique "PR 2. Revenus des placements monétaires" et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

III- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC 1. Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à **48.296.508 DT** contre **30.124.492 DT** au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

		<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Titres OPCVM	(A)	960 114	1 000 506	-
- Obligations et valeurs assimilées	(B)	12 129 335	7 604 537	8 706 949
- Titres de créance émis par le Trésor	(C)	35 207 059	21 519 449	33 510 871
Total		48 296 508	30 124 492	42 217 820

(A) Les Titres OPCVM se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix de revient	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	5 969	938 088	960 114	0,98%
Total		938 088	960 114		0,98%

(B) Les obligations et valeurs assimilées se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix de revient	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	14 000	280 000	293 037	0,30%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	10 000	600 000	621 224	0,63%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	225 000	229 596	0,23%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	6 000	240 000	253 181	0,26%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	8 000	480 000	516 717	0,53%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 500	150 000	157 560	0,16%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	240 000	259 699	0,27%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	20 000	2 000 000	2 112 064	2,16%
TNHOASGSR955	ATL 2025 -1	5 000	500 000	503 488	0,51%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 600	104 000	104 206	0,11%
TN0001300680	BTE 2019-1B	7 000	280 000	298 631	0,31%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1TF 9.4%	5 000	500 000	501 444	0,51%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	5 000	200 000	209 268	0,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	7 000	140 000	145 029	0,15%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	300 000	322 684	0,33%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	3 000	180 000	186 535	0,19%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	1 600	96 000	99 485	0,10%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 FIXE	10 000	800 000	825 464	0,84%
TN4SCYEXIVYX	TLF 2024-2 FIXE	4 500	360 000	361 159	0,37%
TNQ8KNUQO9D	TLF 2025-1 FIXE	40 000	4 000 000	4 128 864	4,22%
Total		11 675 000	12 129 335		12,39%

(C) Les titres de créance émis par le Trésor se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix de revient	Valeur au 30/09/2025	% Actif net
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	30 000	3 000 000	3 053 232	3,12%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	25 000	2 500 000	2 517 360	2,57%
TNYZO6UGUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000	1 061 336	1,08%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	1 600 000	1 661 488	1,70%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 000 000	2 044 260	2,09%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	437 500	438 880	0,45%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	22 500	2 250 000	2 406 798	2,46%
TNEFCT8MXYZ3	EN 2022 CATC 4EME TF	7 500	750 000	800 028	0,82%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	2 500	250 000	250 912	0,26%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	2 500	250 000	250 888	0,26%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	20 000	2 000 000	2 128 016	2,17%
TNRLFZ5FIX29	EN 2024 CATC 1T TFIXE	4 000	400 000	419 888	0,43%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 500	350 000	360 609	0,37%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	12 000	1 200 000	1 204 714	1,23%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	80 000	8 000 000	8 521 664	8,71%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	5 884	5 973 437	6 127 741	6,26%
TN0008000606	BTA13042028B	500	466 000	478 556	0,49%
TN0008000606	BTA13042028C	500	464 500	477 056	0,49%
TN0008000655	BTA290327	1 003	946 431	973 418	0,99%
TN0008000655	LISSAGE BTA290327	1	56 569	16 582	0,02%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028B	1	34 000	6 670	0,01%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028C	1	35 500	6 964	0,01%
Total		33 963 937	35 207 059	35,97%	

PR 1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent **874.484 DT** pour la période du 01/07/2025 au 30/09/2025 contre **504.410 DT** pour la période du 01/07/2024 au 30/09/2024 et se détaillent ainsi :

	Période				Au 31/12/2024
	Du 01/07/2025	Du 01/01/2025	Du 01/07/2024	Du 01/01/2024	
	Au 30/09/2025	Au 30/09/2025	Au 30/09/2024	Au 30/09/2024	
- Dividendes	-	11 534	-	-	-
- Revenus des obligations	730 283	2 104 642	477 551	1 394 760	1 942 543
- Revenus des BTA	144 201	211 160	26 859	80 102	107 828
Total	874 484	2 327 336	504 410	1 474 862	2 050 371

AC 2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à **49.644.226 DT** contre **50.534.570 DT** au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

		<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Placements monétaires	(A)	37 687 979	34 085 111	24 621 526
Disponibilités	(B)	11 956 247	16 449 459	11 086 070
Total		<u>49 644 226</u>	<u>50 534 570</u>	<u>35 707 595</u>

(A) Les placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Code ISIN	(*)	Date de souscription	Emetteur	Montant nominal	Échéance	Intérêts courus	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux brut	% Actif net
PL 13-11-25	TN0008000655	(a)	15/08/2025	BT	1 021 399	13/11/2025	10 987	1 000 146	1 011 133	8,50%	1,03%
PL 18-11-25	TN0008000655	(b)	20/08/2025	BT	407 970	18/11/2025	3 917	399 481	403 398	8,50%	0,41%
PL 21-01-26	TNUWXR58DVH5	(c)	27/03/2025	BTL	5 375 000	21/01/2026	228 599	5 000 000	5 228 599	9,00%	5,34%
PL 24-10-25	TNFC8O7A98F4	(d)	25/09/2025	BIAT	503 498	24/10/2025	705	500 074	500 778	8,50%	0,51%
PL 10-11-25	TNN50G7PX8W5	(e)	11/08/2025	BTL	2 553 715	10/11/2025	29 823	2 500 000	2 529 823	8,50%	2,58%
CD 02-10-25	TN31R3ZOALI9		22/09/2025	AB	1 500 000	02/10/2025	2 543	1 497 173	1 499 717	8,50%	1,53%
CD 03-10-25	TNGALW5YT5M0		23/09/2025	AB	500 000	03/10/2025	753	499 058	499 811	8,50%	0,51%
CD 03-10-25	TNGALW5YT5M0		23/09/2025	AB	500 000	03/10/2025	753	499 058	499 811	8,50%	0,51%
CD 06-01-26	TNZZP3RQYHE5		31/01/2025	BTL	2 000 000	06/01/2026	96 006	1 862 055	1 958 061	9,99%	2,00%
CD 06-10-25	TNYRI8Y5C9Z9		26/09/2025	BT	1 500 000	06/10/2025	1 412	1 497 173	1 498 585	8,50%	1,53%
CD 09-10-25	TNE2ZLAOJ142		29/09/2025	AB	2 500 000	09/10/2025	940	2 495 289	2 496 229	8,50%	2,55%
CD 13-11-25	TNL6BW4CG8Z5		05/08/2025	BTE	2 500 000	13/11/2025	27 509	2 451 220	2 478 729	9,00%	2,53%
CD 16-10-25	TNXCKJVE74G2		26/09/2025	BTL	4 000 000	16/10/2025	3 790	3 984 784	3 988 574	8,60%	4,07%
CD 20-05-26	TN91MB371GI4		14/02/2025	BTL	2 000 000	20/05/2026	84 735	1 818 880	1 903 615	9,99%	1,94%
CD 22-06-26	TNANN5DI4XB4		07/02/2025	BTL	500 000	22/06/2026	21 434	451 262	472 696	9,99%	0,48%
CD 15-01-26	TNYY6ZC06AR7		21/03/2025	BTL	4 000 000	15/01/2026	147 534	3 765 480	3 913 014	9,49%	4,00%
BT 29-01-26	TN01F0DS6WL4		29/01/2025	Microcred SA	2 000 000	29/01/2026	102 311	1 842 091	1 944 402	10,80%	1,99%
BT 29-01-26	TN01F0DS6WL4		29/01/2025	Microcred SA	5 000 000	29/01/2026	255 776	4 605 228	4 861 004	10,80%	4,97%
Totaux					38 361 582		1 019 528	36 668 451	37 687 979		38,50%

- (a) PL 13-11-25 : Prise en pension BT, BTA 6,6% mars 2017, du 15/08/2025 au 13/11/2025
- (b) PL 18-11-25 : Prise en pension BT, BTA 6,6% mars 2017, du 20/08/2025 au 18/11/2025
- (c) PL 21-01-26 : Prise en pension BTL, EN 2024 T1 CB TF, du 27/03/2025 au 21/01/2026
- (d) PL 24-10-25 : Prise en pension BIAT, EN 2024 T3 CB TF, du 25/09/2025 au 24/10/2025
- (e) PL 10-11-25 : Prise en pension BTL, EN 2023 T2 CB TV, du 11/08/2025 au 10/11/2025

(B) Les disponibilités se détaillent comme suit :

Libellé		Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif net
- Placements en compte courant à terme	(a)	9 890 000	9 997 551	10,21%
- Avoirs en banque			1 958 696	2,00%
Total			11 956 247	12,21%

(a) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Date d'échéance	Valeur actuelle	Taux brut
CAT 02-01-26	BTE	26/08/2025	02/01/2026	704 833	8,75%
CAT 08-12-25	Amen Bank	08/09/2025	08/12/2025	140 600	8,50%
CAT 08-12-25	Amen Bank	08/09/2025	08/12/2025	155 664	8,50%
CAT 08-12-25	Amen Bank	08/09/2025	08/12/2025	301 285	8,50%
CAT 08-12-25	Amen Bank	08/09/2025	08/12/2025	120 514	8,50%
CAT 08-12-25	Amen Bank	08/09/2025	08/12/2025	246 050	8,50%
CAT 08-12-25	Amen Bank	08/09/2025	08/12/2025	180 771	8,50%
CAT 13-11-25	Amen Bank	15/08/2025	13/11/2025	403 502	8,50%
CAT 14-10-25	Amen Bank	16/07/2025	14/10/2025	152 152	8,50%
CAT 14-11-25	Amen Bank	14/02/2025	14/11/2025	524 247	9,79%
CAT 15-12-25	Amen Bank	15/09/2025	15/12/2025	300 894	8,50%
CAT 15-12-25	Amen Bank	15/09/2025	15/12/2025	300 894	8,50%
CAT 18-02-26	Amen Bank	18/02/2025	18/02/2026	208 867	8,99%
CAT 19-11-25	Amen Bank	21/08/2025	19/11/2025	201 528	8,50%
CAT 20-11-25	Amen Bank	22/08/2025	20/11/2025	402 981	8,50%
CAT 24-11-25	Amen Bank	25/08/2025	24/11/2025	1 711 718	8,50%
CAT 24-11-25	Amen Bank	26/08/2025	24/11/2025	3 523 474	8,50%
CAT 26-11-25	Amen Bank	20/02/2025	26/11/2025	417 576	8,99%
Total				9 997 551	

PR 2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **735.056 DT** pour la période du 01/07/2025 au 30/09/2025 contre **998.994 DT** pour la période du 01/07/2024 au 30/09/2024 et se détaillent ainsi :

	Période				Au
	Du 01/07/2025 Au 30/09/2025	Du 01/01/2025 Au 30/09/2025	Du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Du 01/01/2024 Au 30/09/2024	31/12/2024
- Revenus des placements en compte courant à terme	169 924	388 887	58 469	277 123	310 456
- Revenus des certificats de dépôt	222 484	688 803	40 489	292 496	376 348
- Revenus des pensions livrées	196 400	894 354	900 035	2 107 886	2 976 291
- Revenus du compte rémunéré	5 980	16 835	-	15 444	34 723
- Revenus des billets de trésorerie	140 268	369 507	-	-	-
Total	735 056	2 358 386	998 994	2 692 949	3 697 819

AC 4. Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à **32.172 DT** contre **7.034 DT** au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Intérêts courus sur comptes rémunérés	26 570	6 853	9 735
- Intérêts Intercalaires	30	30	30
- Autres	5 572	152	4 053
Total	32 172	7 034	13 818

PA 1. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à **54.542 DT** contre **47.796 DT** au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	54 542	47 796	50 680
Total	54 542	47 796	50 680

PA 2. Autres crébiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à **27.122 DT** contre **23.615 DT** au 30 septembre 2024 et se détaillent ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- CMF	7 753	8 010	8 436
- Jetons de présence à payer	14 589	14 887	18 393
- TCL à payer	260	(856)	(3 937)
- Autres	4 520	1 573	2 499
Total	27 122	23 615	25 392

CH 1. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Les charges de gestion des placements totalisent **159.676 DT** pour la période du 01/07/2025 au 30/09/2025 contre **132.278 DT** pour la période du 01/07/2024 au 30/09/2024 et se détaillent ainsi :

	Période				Au
	Du	Du	Du	Du	
	01/07/2025	01/01/2025	01/07/2024	01/01/2024	
	Au	Au	Au	Au	31/12/2024
	30/09/2025	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2024	
Rémunération du gestionnaire	159 676	453 600	132 278	376 309	515 834
Total	159 676	453 600	132 278	376 309	515 834

CH 2. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges totalisent **39.042 DT** pour la période du 01/07/2025 au 30/09/2025 contre **30.941 DT** pour la période du 01/07/2024 au 30/09/2024 et se détaillent ainsi :

	Période				Au 31/12/2024
	Du 01/07/2025	Du 01/01/2025	Du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Du 01/01/2024 Au 30/09/2024	
	Au 30/09/2025	Au 30/09/2025	30/09/2024	30/09/2024	
- Redevance du CMF	22 811	63 149	18 845	53 612	73 489
- Services bancaires et assimilés	7 307	11 518	5 380	39 898	54 692
- TCL	4 140	13 576	1 932	7 257	7 315
- Jetons de présence	4 784	14 196	4 784	11 248	14 754
- Impôts & taxes	-	400	-	400	400
Total	39 042	102 839	30 941	112 414	150 650

CP 1. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période, se détaillent comme suit :

- Capital au 31/12/2024	72 553 789
- Souscriptions	142 774 380
- Rachats	(122 322 778)
- Frais de négociation de titres	-
- VDE / emp. Société	-
- VDE / titres Etat	-
- VDE / titres OPCVM	22 026
- +/- V réalisée emp. Société	43 500
- +/- V réalisée titres Etat	(28)
- +/- V réalisée titres OPCVM	68 713
- +/- V report titres Etat	-
- +/- V report titres OPCVM	-
- +/- V report oblig. Société	-
- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	78 314
- Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	(63 823)
 <i>- Variation de la part du capital</i>	 20 600 304
 - Capital au 30/06/2025	 93 154 094

La variation du capital de la période allant du 01/01/2025 au 30/09/2025 s'élève à **20.600.304 DT**.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2025 au 30/09/2025 s'élève à **20.028.081 DT**.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 30/09/2025 est de **907.710** contre **708.077** au 31/12/2024.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

- Nombre d'actionnaires au 31/12/2024	1 532
- Nombre d'actionnaires entrants	405
- Nombre d'actionnaires sortants	(313)
- Nombre d'actionnaires au 30/09/2025	1 624

CP 2. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2025 à **4.737.149 DT** contre **4.151.189 DT** au 30 septembre 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	271	299	283
- Résultat d'exploitation	4 129 283	3 679 088	5 081 706
- Régularisation du résultat d'exploitation	607 595	471 803	227 383
Total	4 737 149	4 151 189	5 309 373

FINACorp OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 septembre 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 Septembre 2025

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorpObligataire SICAV** arrêtés au **30 Septembre 2025** qui font apparaître un actif net de **2 207 513DT** et une valeur liquidative égale à **146,639DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **30 Septembre 2025** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **30 Septembre 2025**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation

du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques :

–Les emplois en liquidités et en quasi-liquidité représentent 20,95% de l'actif total au 30 septembre 2025 (21,19% de l'actif net), dépassant ainsi le maximum de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 (tel que modifié par le décret n°2002 1727 du 29 juillet 2002 et le décret n°2006-1248 du 02 mai 2006).

Tunis, le 31 Octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

ETATS FINANCIERS RELATIFS A LA PERIODE
CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2025

BILAN				
LIBELLE	NOTE	Au 30.09.2025	Au 30.09.2024	Au 31.12.2024
ACTIFS				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 764 481	3 201 393	3 043 354
a- Actions et valeurs assimilées		100 066	0	0
b- Obligations		650 193	1 192 778	1 035 770
c- Emprunts d'état		1 014 222	2 008 615	2 007 584
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	467 705	898 002	575 449
a- Placements monétaires		0	0	
b- Disponibilités		467 705	898 002	575 449
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		2 232 186	4 099 395	3 618 803
PASSIFS		24 673	18 631	24 207
Opérateurs crébiteurs	PA1	17 484	14 176	15 161
Autres crébiteurs divers	PA2	7 189	4 455	9 046
ACTIF NET		2 207 513	4 080 764	3 594 596
Capital	CP1	1 507 328	2 939 152	2 551 720
Sommes capitalisables		700 185	1 141 612	1 042 876
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		616 100	969 852	842 008
b- Résultat capitalisable de l'exercice		105 130	167 197	220 751
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		-21 045	4 563	-19 882
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		2 232 186	4 099 395	3 618 803

ETAT DE RESULTAT						
LIBELLE	NOTE	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus du portefeuille-titres	PR1	31 570	119 487	58 355	183 173	239 446
a- Dividendes		0	0	0	0	0
b- Revenus des obligations		14 179	54 872	19 877	62 552	80 332
c- Revenus des B.T.A		17391	64 615	38 478	120 621	159 114
Revenus des placements Monétaires	PR2	6 559	18 925	12 827	23 724	33 982
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>38 129</u>	<u>138 412</u>	<u>71 182</u>	<u>206 897</u>	<u>273 428</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 897	-16 324	-7 531	-21 806	-28 827
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		33 232	122 088	63 651	185 090	244 601
Autres produits		0	0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 614	-16 958	-6 043	-17 894	-23 850
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 618	105 130	57 608	167 197	220 751
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 922	-21 045	14 320	4 563	-19 882
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		24 696	84 086	71 928	171 760	200 869
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 922	21 045	-14 320	-4 563	19 882
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		191	191	0	-28	-28
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	-472	0	-19 587	-19 587
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		27 809	104 849	57 608	147 582	201 137

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	27 809	104 849	57 609	167 197	201 136
a- Résultat d'exploitation	27 618	105 130	57 608	167 197	220 751
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	191	191	0	0	-28
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	-472	0	0	-19 587
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
Distributions de dividendes	0	0	0	0	0
Transactions sur le capital	-78 945	-1 491 932	498 566	-1 070 728	-1 610 450
a- Souscriptions	85 866	938 513	1 006 765	1 979 643	2 510 730
- Capital	58 800	653 200	729 900	1 447 000	1 824 500
- Régularisation des sommes non distribuables	67	789	1 004	2 939	3 460
- Régularisation des sommes capitalisables	26 999	284 524	275 861	529 703	682 770
b- Rachats	-164 811	-2 430 445	-508 199	-3 050 371	-4 121 180
- Capital	-112 700	-1 696 000	-366 300	-2 247 900	-3 012 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-132	-2 101	-503	-12 687	-13 740
- Régularisation des sommes capitalisables	-51 979	-732 344	-141 395	-789 784	-1 095 140
VARIATION DE L'ACTIF NET	-51 136	-1 387 083	556 175	-903 531	-1 409 314
ACTIF NET					
a- Début de période	2 258 649	3 594 596	3 524 589	5 003 910	5 003 910
b- Fin de période	2 207 513	2 207 513	4 080 764	4 080 764	3 594 596
NOMBRE D'ACTIONS					
a- Début de période	15 593	25 482	25 715	37 360	37 360
b- Fin de période	15 054	15 054	29 351	29 351	25 482
VALEUR LIQUIDATIVE	146,639	146,639	139,033	139,033	141,064
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,900%	5,284%	5,720%	5,068%	5,321%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 Septembre 2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2025**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2025** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3-3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au **30 Septembre 2025**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30 Septembre 2025** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30 Septembre 2025** à 1.764.481 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30.09.2025	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations	20 000	622 500	650 193	29,13%	29,45%
TN0003400330	AMÉN BANK SUB 2008 C8 7%	3 000	45 000	45 918	2,06%	2,08%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 20.3 CB TF	2 000	40 000	41 863	1,88%	1,90%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-2 CC TF	2 000	160 000	171 074	7,66%	7,75%
TN0001300607	BTE 2010 ca 5.85%	3 500	87 500	87 658	3,93%	3,97%
TN0007310568	HL 2020-3 CB TF	1 000	20 000	21 106	0,95%	0,96%
TNWQSOMZ65V8	STB SUB 2021-1 CA TF	3 000	120 000	125 560	5,63%	5,69%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021.1 'IF 9.70/o	1 000	20 000	20 719	0,93%	0,94%
TN0002102150	TLF SUB 2021 TF	2 000	80 000	85 808	3,84%	3,89%
TN0003900248	UI8 2009-1 CC 5.85o/o	2 500	50 000	50 487	2,26%	2,29%
	Emprunt d'Etat	12 000	1 000 000	1 014 222	45,44%	45,94%
TN0008000838	EMP NAT 2021 TI CB 8.8%	2 000	200 000	203 549	9,12%	9,22%
TNOJN6PVVH38	EMP NAT 2022 T2 C8 TV	5 000	400 000	409 361	18,34%	18,54%
TNF00WIRG8H7	EMP NAT 2022 T3 CB W	5 000	400 000	401 312	17,98%	18,18%
	Titres OPCVM	648	99 875	100 066	4,48%	4,53%
TN0004200937	GO SICAV	648	99 875	100 066	4,48%	4,53%
	Total			1 722 375	1 764 481	79,05%
						79,93%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30.09.2025	Solde au 30.09.2024	Solde au 31.12.2024
Placements monétaires	0	0	0
Certificats de dépôts	0	0	0
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	0	0
Disponibilités	467 705	898 002	575 449
Compte à terme	0	400 000	300 000
Intérêts courus sur compte à terme	0	1 121	961
Avoirs en banque	461 646	612 202	186 980
Sommes à l'encaissement	0	0	113 537
Sommes à régler	0	-120 661	-28 769
Intérêts sur Dépôt à vue	6 059	5 340	2 741
Total	467 705	898 002	575 449

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30.09.2025	Solde au 30.09.2024	Solde au 31.12.2024
PA1 : Opérateurs Créditeurs			
Frais du gestionnaire	3 501	6 139	5 628
Frais du dépositaire	13 983	8 037	9 533
Total	17 484	14 176	15 161
PA2 : Autres créateurs Divers			
Autres Opérateurs créateurs (CAC)	3 741	3 744	5 001
Autres Créditeurs (CMF)	203	373	314
Charges budgétisées à payer	2 745	338	3 732
Etat, retenue à la source	500	0	0
Total	7 189	4 455	9 046

CP1 : Note sur le capital

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Capital au 31.12.2024	Montant
* Montant en nominal	2 548 200
* Nombre de Titres	25 482
* Nombre d'actionnaires	88
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	653 200
* Nombre de titres émis	6 532
Rachats effectués	
* Montant en nominal	-1 696 000
* Nombre de titres rachetés	-16 960
Capital au 30.09.2025	
* Montant en nominal	1 505 400
* Nombre de Titres	15 054
* Nombre d'actionnaires	87

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2024	2 551 720	2 551 720
Souscriptions de la période	653 200	653 200
Rachats de la Période	-1 696 000	-1 696 000
Autres Mouvements	-1 592	698 593
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	191	191
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-472	-472
Régularisation Sommes non distribuables	-1 311	-1 311
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables	0	700 185
Montant Fin de période au 30.09.2025	1 507 328	2 207 513

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0	0	0
Revenus Des Obligations					
Intérêts	14 179	54 872	19 877	62 552	80 332
Revenus Des BTA					
Intérêts	17 391	64 615	38 478	120 621	159 114
Total	31 570	119 487	58 355	183 173	239 446

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Intérêts sur certificats de dépôt	0	0	6 041	9 245	9 245
Intérêts sur comptes de dépôt	6 559	18 925	6 787	14 479	24 737
Total	6 559	18 925	12 827	23 724	33 982

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.07.2025 au 30.09.2025	Du 01.01.2025 au 30.09.2025	Du 01.07.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 30.09.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
CH1 : Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	3 397	11 874	6 035	17 352	22 876
Rémunération du dépositaire	1 500	4 450	1 496	4 455	5 951
Total	4 897	16 324	7 531	21 806	28 827
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1 260	3 740	1 257	3 743	5 000
Redevance CMF	571	1 995	1 014	2 916	3 845
Charges diverses	1	4	1	5	6
Charges budgétisées(Résultat)	3 782	11 219	3 770	11 229	15 000
Total	5 614	16 958	6 043	17 894	23 850

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **30 Septembre 2025** s'élève à 11 874 DT TTC.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **30 Septembre 2025** s'élève à 4450 DT TTC.

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 Septembre 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 Septembre 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **69.886.927,639 DT** et un résultat de la période de **1.105.712,742 DT**.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN, comprenant le bilan au 30 Septembre 2025 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité:

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Septembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Septembre 2025, 20,73% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,73% au-delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 55.353.455,763 DT au 30 Septembre 2025, et représente une quote-part de 79,20% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,80% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 Octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

ACTIF		Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
AC1	Portefeuille Titres	4.1	36 202 795,063	18 039 769,456	18 587 844,500
A	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		176 959,154	166 922,711	169 641,708
B	Obligations et valeurs assimilées		36 025 835 ,909	17 872 846,745	18 418 202,792
AC2	Placements monétaires et disponibilités		33 641 457 ,903	19 935 363,920	21 289 173,273
A	Placements monétaires	4.2	30 452 825 ,023	10 557 655,770	16 415 066,742
B	Disponibilités	4.3	3 188 632,880	9 377 708,150	4 874 106,531
AC4	Autres actifs	4.4	42 674,673	5 807,033	3 676,007
TOTAL ACTIF			69 886 927,639	37 980 940,409	39 880 693,780
PASSIF					
PA1	Dettes sur opérations de pension livrées	4.5	-	-	-
PA2	Opérateurs créateurs	4.6	239 348,060	67 532,598	79 838,975
A	Opérateurs créateurs		239 348,060	67 532,598	79 838,975
PA3	Autres créateurs divers	4.7	28 345,324	82 724,705	87 298,597
A	Autres créateurs divers		28 345 ,324	82 724,705	87 298,597
TOTAL PASSIF			267 693,384	150 257,303	167 137,572
ACTIF NET					
CP1	Capital	4.8	65 461 954 ,968	36 066 553,273	37 281 755,431
CP2	Sommes capitalisables	4.9	4 157 279,287	1 764 129,833	2 431 800,777
A	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	-
B	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		4 157 279,287	1 764 129,833	2 431 800,777
ACTIF NET			69 619 234,255	37 830 683,106	39 713 556,208
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			69 886 927,639	37 980 940,409	39 880 693,780

ETAT DE RESULTAT
(Unité : en DT)

		Note	Période du 01/07/2025 Au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 Au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	4.10	665 250,364	2 518 339,177	306 659,499	902 297,541	1 227 209,634
PR 2	Revenus des placements monétaires	4.11	604 465,792	1 864 305,109	318 076,423	674 508,770	1 063 627,223
	Total des revenus des placements		1 269 716,156	4 382 644,286	624 735,922	1 576 806,311	2 290 836,857
CH 3	Intérêts des mises en pension	4.12	-	-	-	-	-
CH 1	Charges de gestion des placements	4.13	-172 257 ,299	-463 198,474	- 78 011,535	- 189 294,992	- 288 639,079
	Revenu net des placements		1 097 458 ,857	3 919 445,812	546 724,387	1 387 511,319	2 002 197,778
CH 2	Autres charges	4.14	-28 963, 598	-74 346,667	- 19 318,550	- 49 422,623	- 70 811,772
	Résultat d'exploitation		1 068 495,259	3 845 099,145	527 405,837	1 338 088,696	1 931 386,006
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		-109 445,799	312 180,142	325 199,128	426 041,137	500 414,771
	Sommes capitalisables de la période		959 049 ,460	4 157 279,287	852 604,965	1 764 129,833	2 431 800,777
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		109 445,799	-312 180,142	- 325 199,128	- 426 041,137	- 500 414,771
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		40 221,103	69 628,269	2 610,350	7 175,843	9 894,840
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-3 003,620	-1 046 462,065	762,050	21 509,515	39 703,855
	Frais de négociation de titres		-	-18,262	-	-	-
	Résultat net de la période		1 105 712,742	2 868 247,087	530 778,237	1 366 774,054	1 980 984,701

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en DT)

	Période du 01/07/2025 Au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 Au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
AN 1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 105 712,742	2 868 247,087	530 778,237	1 366 774,054
a-	Résultat d'exploitation	1 068 495,259	3 845 099,145	527 405,837	1 338 088,696
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 221, 103	69 628,269	2 610,350	7 175,843
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-3 003,620	-1 064 462 ,065	762,050	21 509,515
d-	Frais de négociation de titres	-	-18,262	-	-
AN 2	Distributions de dividends	-	-	-	-
AN 3	Transactions sur le capital	-2 628 398 ,396	27 037 430 ,960	7 679 366,427	12 510 054,224
a-	Souscriptions	22 697 077,894	196 364 766 ,258	29 875 349,463	63 243 868,327
	Capital	20 457 523,432	180 771 303 ,431	27 055 785,753	57 978 413,825
	Régularisation des sommes non capitalisables	1 014 125,307	11 253 124,058	- 1 765 288,157	51 606,493
	Régularisation des sommes capitalisables	1 225 429 ,155	4 340 338,769	4 584 851,867	5 213 848,009
b-	Rachats	-25 325 476 ,290	-169 327 335, 298	- 22 195 983,036	- 50 733 814,103
	Capital	-22 858 552 , 853	-155 694 681,896	- 20 112 673,106	- 46 568 379,373
	Régularisation des sommes non capitalisables	-1 132 048 ,483	-9 604 494 ,775	1 513 787,316	- 40 183,351
	Régularisation des sommes capitalisables	-1 334 874,954	-4 028 158, 627	- 3 597 097,246	- 4 125 251,379
	Variation de l'actif net	-1 522 685,654	29 905 678,047	8 210 044,664	13 876 828,278
AN 4	Actif net				15 759 601,380
a-	En début de période	71 141 919,909	39 713 556,208	29 620 638,442	23 953 954,828
b-	En fin de période	69 619 234 ,255	69 619 234 ,255	37 830 683,106	39 713 556,208
AN 5	Nombre d'actions				
a-	En début de période	1 200 956	691 384	532 755	444 960
b-	En fin de période	1 156 429	1 156 429	669 217	669 217
	Valeur liquidative	60,201	60,201	56,530	57,441
AN 6	Taux de rendement annualisé	6,46%	6,42%	6,66%	6,69%
					6,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2025

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées (1)	176 959,154
Obligations des sociétés (2)	9 705 102,121
BTA et obligations de l'Etat (3)	26 320 733,788
Total	36 202 795,063

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées:

Code ISIN	Désignation	Prix de revient net	Valeur au 30/09/2025	En % de l'actif net
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	150 018,931	176 959,154	0,25%
TOTAL	TOTAL	150 018,931	176 959,154	0,25%

(2) Obligations des sociétés:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient	Valeur au 30/09/2025	% Actif Net
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	1 500 000,000	1 569 853,321	2,25%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	1 000	40 000,000	42 196,800	0,06%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	180 000,000	193 768,800	0,28%
TNMA55MMDD4	ATL 2023 -1	2 000	120 000,000	126 048,000	0,18%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	160 000,000	173 132,800	0,25%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	5 000	500 000,000	528 016,000	0,76%
TN0004700100	ATL 2025 -1	3 000	300 000,000	302 092,800	0,43%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	1 200	48 000,000	48 095,040	0,07%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	160 000,000	163 872,000	0,24%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1TF 9.4%	10 000	1 000 000,000	1 002 888,000	1,44%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	500	50 000,000	56 571,482	0,08%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 500	100 000,000	104 634,000	0,15%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	150 000,000	155 446,000	0,22%
TN000A0F7A24	TLF 2024-2 FIXE	8 100	648 000,000	650 086,560	0,93%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 FIXE	45 000	4 500 000,000	4 644 972,000	6,67%
Total			9 456 000,000	9 761 673,603	14,02%
				-56 571,482	
				9 705 102,121	13,94%

- (i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50 000 DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Mars 2024 à 6 571 DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote.

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(3) BTA et obligations de l'Etat:

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de Revient	Valeur au 30/09/2025	% Actif Net
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	5 000	500 000,000	530 668,000	0,76%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	6 000	480 000,000	498 446,400	0,72%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2 000	160 000,000	166 148,800	0,24%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	1 600 000,000	1 635 408,000	2,35%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	7 500	750 000,000	798 984,000	1,15%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	22 500	2 250 000,000	2 403 666,000	3,45%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	437 500,000	438 880,000	0,63%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	437 500,000	438 964,000	0,63%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	523 604,000	0,75%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	2 500	250 000,000	250 912,000	0,36%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	2 500	250 000,000	250 888,000	0,36%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	20 000	2 000 000,000	2 128 016,000	3,06%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000,000	1 063 578,851	1,53%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	5 000	500 000,000	515 156,000	0,74%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 000	300 000,000	309 093,637	0,44%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	8 000	800 000,000	803 142,400	1,15%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	4 000	400 000,000	401 571,200	0,58%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	5 000	500 000,000	532 604,000	0,77%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	5 000	500 000,000	532 552,347	0,76%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	8 826	8 960 155,200	9 191 611,610	13,20%
TN000800006	BTA13042028B	2 000	1 861 200,000	1 911 422,400	2,75%
TN08000606	BTA13042028C	1 000	929 000,000	954 111,200	1,37%
TN000800006	LISSAGE LIGNE BTA13042028B	1	138 800,000	27 326,626	0,04%
TN000800006	LISSAGE BTA13042028C	1	71 000,000	13 978,317	0,02%
Total			25 575 155,200	26 320 733,788	37,81%

4.2- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2025 à 30 452 825,023 DT et se détaille comme suit :

Pension livrée (a)	7 129 124,205
Certificats de dépôts (b)	18 178 459,828
Billets de Trésorerie (c)	972 200,772
Placements en compte à terme (d)	4 173 040,218
Total	30 452 825,023

(a) Pension livrée :

<u>Désignati on</u>	<u>Date de Souscriptio n</u>	<u>Emett eur</u>	<u>Support PL</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
PL 011025 BIAT SA	01/09/2025	BIAT	EN 2024 T1 CB TF	1 000 085,324	01/10/202 5	1 000 085,324	1 007 169,262	8,50%	1,45%
PL 070126 BTL SA	02/05/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TF	1 000 000,000	07/01/202 6	1 000 000,000	1 035 077,241	8,50%	1,49%
PL 101025 BIAT SA	10/09/2025	BIAT	EN 2024 T2 CB TF	2 000 025,402	10/10/202 5	2 000 025,402	2 009 921,166	8,50%	2,89%
PL 101125 BTL SA	12/08/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TV	1 000 000,000	10/11/202 5	1 000 000,000	1 011 695,102	8,50%	1,45%
PL 12-01- 26 BTL SA	15/04/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TF	500 000,000	12/01/202 6	500 000,000	519 477,702	8,50%	0,75%
PL 21-01- 26 BTL SA	28/03/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TF	1 000 000,000	21/01/202 6	1 000 000,000	1 045 476,654	9,00%	1,50%
PL 291025 BIAT SA	29/09/2025	BIAT	EN 2024 T2 CB TF	500 072,484	29/10/202 5	500 072,484	500 307,078	8,50%	0,72%
Total				7 000 183,210		7 000 183,210	7 129 124,205		10,24%

(b) Certificats de dépôts :

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>intérêts précomptés</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
CD 06-10-25 BT SA	BT	4 000 000,000	06/10/2025	7 537,758	3 992 462,242	3 996 226,677	8,50%	5,74%
CD 09-01-26 BNA SA	BNA	500 000,000	09/01/2026	11 336,032	488 663,968	490 508,475	8,75%	0,70%
CD 18-02-26 BTL SA	BTL	3 000 000,000	18/02/2026	228 938,441	2 771 061,559	2 910 246,908	9,99%	4,18%
CD 18122025 TSB SA	TSB	2 000 000,000	18/12/2025	145 322,302	1 854 677,698	1 966 101,728	9,99%	2,82%
CD 19-02-26 BTL SA	BTL	2 000 000,000	19/02/2026	152 625,628	1 847 374,372	1 939 753,302	9,99%	2,79%
CD 19122025 BTE SA	BTE	3 000 000,000	19/12/2025	220 732,552	2 779 267,448	2 948 514,686	9,99%	4,24%
CD 22122025 TSB SA	TSB	2 000 000,000	22/12/2025	145 322,302	1 854 677,698	1 964 402,032	9,99%	2,82%
CD 26122025 BTE SA	BTE	2 000 000,000	26/12/2025	147 155,035	1 852 844,965	1 962 706,020	9,99%	2,82%
Total		18 500 000,000		1 058 970,050	17 441 029,950	18 178 459,828		26,11%

(c) Billet de trésorerie :

<u>Désignation</u>	<u>Date de Souscription</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
BILLET TRESOR 290126 SA	29/01/2025	Microcred SA	1 000 000,000	29/01/2026	921 045,516	972 200,772	10,80%	1,40%
Total					921 045,516	972 200,772		1,40%

(d) Placements en compte courant à terme

<u>Désignation</u>	<u>Date de Souscription</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
CAT 14-11-25 AB SA	17/02/2025	AB	14/11/2025	2 000 000,000	2 096 988,054	9,79%	3,01%
CAT 16-01-26 BTL SA	20/02/2025	BTL	16/01/2026	2 000 000,000	2 076 052,164	7,78%	2,98%
Total				4 000 000,000	4 173 040,218		5,99%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2025 à 3.188.632,880 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Avoirs en Banque	3 188 632,880	9 377 708,150	4 874 106,531
Total	3 188 632,880	9 377 708,150	4 874 106,531

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30-09-2025,42 674,673 DT contre 3.676,007 DT au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Intérêts courus / compte rémunéré	20 455,223	5 807,033	3 676,007
AUTRES DEBITEURS RAS SUR OBLIG STE	21 811,409	0,000	0,000
Autres Débiteurs	408,041	0,000	0,000
Total	42 674,673	5 807,033	3 676,007

4.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2025.

4.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/09/2025	Au 30/09/2024	Au 31/12/2024
Gestionnaire	26 374,94	18 997,424	20 313,379
Dépositaire	212 973,12	48 535,174	59 525,596
Total	239 348,060	67 532,598	79 838,975

4.7- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit

Désignation	Au 30/09/2025	Au 30/09/2024	Au 31/12/2024
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	7 555,810	60 804,967	66 660,024
Jetons de Présence	13 395,301	18 063,040	17 037,301
TCL	959,709		-782,686
CMF	5 513,676	2 935,870	3 463,130
Total	28 345,324	82 724,705	87 298,597

4.8 Capital

La variation du capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2024	37 281 755,431
Souscriptions	180 771 303,431
Rachats	-155 694 681,896
Frais de négociation de titres	-18,262
VDE/emp.société	12 310,823
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	26 940,223
+/-V réalisée emp.société	-3 003,620
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	-1 043 458,445
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	0,000
+/- V report/titres OPCVM	-19 622,777
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-538 241,701
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	551 171,009
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	2 431 800,777
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	1 635 699,975
Capital au 30/09/2025	65 461 954,968

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2025 au 30/09/2025 s'élève à 29 905 678,047 dinars.

Le nombre de titres de Sicav Amen au 30-09-2025 est de 1 156 429 contre 691 384 au 31-12-2024.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2024	257
Nombre d'actionnaires entrants	62
Nombre d'actionnaires sortants	-79
Nombre d'actionnaires au 30-09-2025	240

4.9 Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	30/09/2025	30/09/2024	Au 31/12/2024
Résultat d'exploitation	3 845 099,145	1 338 088,696	1 931 386,006
Régularisation du résultat d'exploitation	312 180,142	426 041,137	500 414,771
Total	4 157 279,287	1 764 129,833	2 431 800,777

4.10 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2025 Au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 Au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes	0,000	1 082 849,546	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations	448 706,954	1 117 817,382	266 129,019	774 865,499	1 059 255,466
Revenus des BTA	216 543,410	317 672,249	40 530,480	127 432,042	167 954,168
TOTAL	665 250,364	2 518 339,177	306 659,499	902 297,541	1 227 209,634

4.11- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2025 Au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 Au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 Au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des Certificats de dépôt	279 849,287	862 997,315	8 507,067	13 840,483	86 647,288
Revenus des Pensions Livrées	130 509,913	527 151,738	303 313,356	641 036,287	947 638,292
Revenus de Comptes Rémunérés	3 550,000	14 405,000	6 256,000	19 632,000	24 556,000
Revenus des placements en compte à terme	155 182,239	339 288,387	-	-	-
Revenus des billets de trésorerie	35 374,354	120 462,669	-	-	4 785,643
TOTAL	604 465,792	1 864 305,109	318 076,423	674 508,770	1 063 627,223

4.12- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 30/09/2025.

4.13 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.
A partir du 05 Août 2024, la commission de gestion est passée à 0,30%TTC.
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente pour la partie rémunération du dépositaire. cette rémunération est constituée d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	61 638,286	163 268,426	24 405,342	50 135,628	84 838,015
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	22 312,500	0,000	29 750,000	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	103 181,513	277 617,548	53 606,193	109 409,364	174 051,064
Total	172 257,299	463 198,474	78 011,535	189 294,992	288 639,079

4.14- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2025 au 30/09/2025	Période du 01/01/2025 au 30/09/2025	Période du 01/07/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 30/09/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevance du CMF	17 265,624	45 733,456	8 061,083	20 926,226	30 646,781
Sces bancaires et assimilés	4 489,158	7 724,395	6 473,467	12 675,920	19 560,514
TCL	2 976,816	8 330,816	552,000	3 216,477	3 768,477
Jetons de présence	4 232,000	12 558,000	4 232,000	12 604,000	16 836,000
Total	28 963,598	74 346,667	19 318,550	49 422,623	70 811,772

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 53.362.383, un actif net de D : 53.225.079 et un bénéfice de la période de D : 762.857.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période, 10,67% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2021.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2025	30/09/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>32,766,374</u>	<u>32,842,995</u>	<u>36,082,735</u>
Obligations et valeurs assimilées		31,493,122	32,737,312	33,256,678
Titres OPCVM		1,273,252	105,683	2,826,057
Placements monétaires et disponibilités		<u>20,587,838</u>	<u>17,524,027</u>	<u>16,327,384</u>
Placements monétaires	5	19,155,082	7,320,904	7,535,698
Disponibilités		1,432,756	10,203,123	8,791,686
Créances d'exploitation	6	<u>8,171</u>	<u>15,460</u>	<u>450</u>
TOTAL ACTIF		<u>53,362,383</u>	<u>50,382,483</u>	<u>52,410,569</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	117,870	43,411	46,553
Autres créditeurs divers	8	19,435	113,184	119,717
TOTAL PASSIF		<u>137,305</u>	<u>156,596</u>	<u>166,270</u>
ACTIF NET				
Capital	9	50,877,006	48,088,039	49,354,664
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		53	160	164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2,348,019	2,137,687	2,889,470
ACTIF NET		<u>53,225,079</u>	<u>50,225,887</u>	<u>52,244,299</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF		<u>53,362,383</u>	<u>50,382,483</u>	<u>52,410,569</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
		10	11	12	13	14
Revenus du portefeuille-titres		505,647	1,717,725	527,157	1,575,769	2,107,581
Revenus des obligations et valeurs assimilées		505,647	1,544,729	527,157	1,575,769	2,107,581
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	172,996	-	-	-
Revenus des placements monétaires		158,184	399,482	12,470	46,864	112,750
Revenus des prises en pension		106,055	307,759	253,307	537,821	688,393
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		769,886	2,424,966	792,934	2,160,454	2,908,724
Charges de gestion des placements		(107,898)	(320,008)	(104,185)	(293,090)	(400,033)
REVENU NET DES PLACEMENTS		661,989	2,104,958	688,749	1,867,363	2,508,691
Autres produits		6,042	6,042	-	-	-
Autres charges		(18,492)	(59,399)	(19,391)	(58,977)	(79,881)
RESULTAT D'EXPLOITATION		649,539	2,051,601	669,358	1,808,386	2,428,810
Régularisation du résultat d'exploitation		342,259	296,419	34,167	329,301	460,660
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		991,798	2,348,019	703,526	2,137,687	2,889,470
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(342,259)	(296,419)	(34,167)	(329,301)	(460,660)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		106,138	231,240	2,246	691	13,602
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		7,181	(113,484)	269	14,232	21,184
RESULTAT NET DE LA PERIODE		762,857	2,169,357	671,874	1,823,309	2,463,596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Période du 01/07 au 30/09/2024	Période du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	762,857	2,169,357	671,874	1,823,309	2,463,596
Résultat d'exploitation	649,539	2,051,601	669,358	1,808,386	2,428,810
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	106,138	231,240	2,246	690,532	13,602
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7,181	-113,484	269	14,232	21,184
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(2,731,206)	-	(2,419,830)	(2,419,830)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8,589,813	1,542,629	(1,195,061)	8,290,945	9,669,070
Souscriptions					
- Capital	27,639,943	103,865,422	26,277,879	63,859,653	105,573,201
- Régularisation des sommes non distribuables	40,672	157,816	9,405	17,916	37,556
- Régularisation des sommes distribuables	1,107,331	5,596,684	1,025,585	3,060,551	5,256,459
Rachats					
- Capital	-19,406,726	-102,472,577	-27,507,019	-56,044,406	-96,513,211
- Régularisation des sommes non distribuables	-26,345	-146,076	-9,489	-14,589	-32,209
- Régularisation des sommes distribuables	-765,063	-5,458,640	-991,422	-2,588,180	-4,652,725
VARIATION DE L'ACTIF NET	9,352,670	980,780	-523,187	7,694,424	9,712,837
ACTIF NET					
En début de période	43,872,409	52,244,299	50,749,074	42,531,462	42,531,462
En fin de période	53,225,079	53,225,079	50,225,887	50,225,887	52,244,299
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	441,095	512,065	511,903	417,989	417,989
En fin de période	526,516	526,516	499,140	499,140	512,065
VALEUR LIQUIDATIVE	101.089	101.089	100.625	100.625	102.027
TAUX DE RENDEMENT	1.64%	4.61%	1.50%	4.24%	5.62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Septembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 32.766.374 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2025	% Actif Net
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		30,282,688	31,493,122	59.17%
	Obligations de sociétés		2,950,000	3,045,517	5.72%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10,000	200,000	209,312	0.39%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5,000	300,000	310,612	0.58%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15,000	225,000	229,596	0.43%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3,000	120,000	126,590	0.24%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3,000	180,000	193,769	0.36%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2,000	120,000	126,048	0.24%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3,000	240,000	259,699	0.49%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2,000	80,000	80,158	0.15%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2,000	160,000	163,872	0.31%
TN0001300623	BTE 2011/B	5,000	175,000	180,608	0.34%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2,000	80,000	83,707	0.16%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2,500	150,000	155,446	0.29%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16,000	320,000	323,123	0.61%
TN0003900263	UIB 2011/B	20,000	600,000	602,976	1.13%
	Emprunt national		14,585,000	15,113,394	28.40%
TN0008000838	Emprunt national 2021 TR 1 CB	20,000	2,000,000	2,035,488	3.82%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB	20,000	2,000,000	2,013,888	3.78%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB	10,000	1,000,000	1,061,336	1.99%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	22,000	1,760,000	1,827,637	3.43%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	20,000	1,600,000	1,635,408	3.07%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6,250	625,000	665,820	1.25%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18,750	1,875,000	2,003,055	3.76%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5,000	437,500	438,880	0.82%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5,000	437,500	438,964	0.82%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5,000	500,000	523,604	0.98%
TNBII1MJCEF3	Emprunt national 2023 TR 4 CB TF	10,000	1,000,000	1,064,008	2.00%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2,500	250,000	262,430	0.49%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3,000	300,000	309,094	0.58%
TNPDPODY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3,000	300,000	301,178	0.57%
TNGCLJS7FYQ7	Emprunt national 2024 TR 4 CC TF	5,000	500,000	532,604	1.00%
	Bons du Trésor Assimilables		12,747,688	13,334,211	25.05%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6,70%	1,000	915,000	956,787	1.80%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	3	2,775	2,922	0.01%
TN008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	12,537	11,829,913	12,374,503	23.25%
	Titres des organismes de placement collectif		1,247,436	1,273,252	2.39%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	1,429	220,219	229,639	0.43%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	100,012	106,379	0.20%
TN0003400256	SICAV AMEN	15,571	927,206	937,234	1.76%
	TOTAL GENERAL		31,530,125	32,766,374	61.56%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				61.40%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2025 à D : 19.155.082 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	COMPTES A TERME	2,500,000	2,579,645	4.85%
	Compte à terme au 02/01/2026 (129 jours au taux de 8,75%)	1,000,000	1,006,904	1.89%
	Compte à terme au 14/11/2025 (270 jours au taux de 9,79%)	1,500,000	1,572,741	2.95%
	BILLETS DE TRESORERIE	921,046	972,201	1.83%
TNO1FODS6WL4	Billet de trésorerie Microcred SA au 29/01/2026 (365 jours au taux de 10,8%)	921,046	972,201	1.83%
	CERTIFICATS DE DEPOTS	9,828,060	9,911,267	18.62%
TNGALW5YT5M0	Certificat de dépôt AMEN BANK au 03/10/2025 (jours au taux de %)	3,992,462	3,998,490	7.51%
TNTZ640GJZE2	Certificat de dépôt BNA au 09/01/2026 (jours au taux de %)	1,465,992	1,471,525	2.76%
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 (460 jours au taux de 9,99%)	454,720	475,904	0.89%
TNXDECN2RYM1	Certificat de dépôt BTE au 25/12/2025 (330 jours au taux de 10,14%)	931,964	981,295	1.84%
TN6HJGILGVT5	Certificat de dépôt BTL au 29/10/2025 (jours au taux de %)	2,982,922	2,984,053	5.61%
	CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES	5,499,656	5,691,970	10.69%
	Pension livrée BIAT au 02/10/2025 (10 jours au taux de 8,5%)	200,011	200,436	0.38%
	Pension livrée BTL au 06/01/2026 (285 jours au taux de 9%)	2,000,000	2,092,497	3.93%
	Pension livrée BIAT au 06/10/2025 (31 jours au taux de 8,5%)	1,000,045	1,006,177	1.89%
	Pension livrée BTL au 07/01/2026 (260 jours au taux de 8,60%)	500,000	518,907	0.97%
	Pension livrée TSB au 11/12/2025 (357 jours au taux de 9,49%)	999,588	1,073,565	2.02%
	Pension livrée BIAT au 29/10/2025 (30 jours au taux de 8,5%)	800,011	800,387	1.50%
	TOTAL	18,748,762	19,155,082	35.99%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			35.90%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 septembre 2025 un montant de D : 8.171 contre D : 15.460 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	100,000	100,000 (*)	100,000 (*)
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	(100,000)	(100,000) (*)	(100,000) (*)
Obligation échue à encaisser	44	-	-
Intérêt courus sur compte rémunéré	3,644	15,460	450
Retenue à la source sur commissions	4,483	-	-
TOTAL	8,171	15,460	450

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque

12 décembre à partir de

2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV. Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne. Une dépréciation intégrale a été constaté..

Note 7 : Opérateurs créateurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2025 à D : 117.870 contre D : 43.411 au 30.09.2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire (Amen Invest)	10,104	9,566	10,767
Dépositaire et distributeur (Amen Bank)	107,766	33,846	35,786
	117,870	43,411	46,553

Note 8 : Autres créateurs divers

Ce poste totalise au 30 septembre 2025 un montant de D : 19.435 contre D : 113.184 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2025</u>	<u>30/09/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4,274	3,671	4,454
Retenu à la source à payer	-	96,606	97,017
Jetons de présence	14,031	14,251	19,035
TCL	390	(1,343)	(789)
Commissions sur pensions livrées	740	-	-
TOTAL	19,435	113,184	119,717

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	49,354,664
Nombre de titres	512,065
Nombre d'actionnaires	697

Souscriptions réalisées

Montant	103,865,422
Nombre de titres émis	1,077,621
Nombre d'actionnaires nouveaux	22

Rachats effectués

Montant	(102,472,577)
Nombre de titres rachetés	(1,063,170)
Nombre d'actionnaires sortants	(256)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	231,240
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(113,484)
Régularisation des sommes non distribuables	11,741

Capital au 30-09-2025

Montant	50,877,006
Nombre de titres	526,516
Nombre d'actionnaires	463

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 505.647 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, contre D : 527.157 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	51,320	164,917	346,758	1,038,931	1,390,344
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	454,327	1,379,813	180,399	536,838	717,237
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	172,996	-	-	-
TOTAL	505,647	1,717,725	527,157	1,575,769	2,107,581

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 158.184 contre D : 12.470 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	7,920	21,614	7,216	22,155	23,055
Intérêts sur comptes à terme	76,273	186,087	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	53,953	129,448	5,254	24,709	89,695
Intérêts sur billets de trésorerie	20,038	62,334	-	-	-
TOTAL	158,184	399,482	12,470	46,864	112,750

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 106.055, contre D : 253.307 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	106,055	307,759	253,307	537,821	688,393
TOTAL	106,055	307,759	253,307	537,821	688,393

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 107.898 contre D : 104.185 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Commission de gestion Rémunération du dépositaire et du distributeur	29,650 78,248	87,604 232,405	28,466 75,719	80,079 213,011	109,299 290,734
TOTAL	107,898	320,008	104,185	293,090	400,033

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025 à D : 18.492 contre D : 19.391 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	Année 2024
Redevance CMF	11,860	35,041	11,386	32,032	43,719
Jetons de présence	4,784	14,196	4,784	14,248	19,032
Services bancaires et assimilés	376	3,982	2,829	9,294	12,254
TCL	1,472	5,780	392	3,003	4,475
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	-	400	400
TOTAL	18,492	59,399	19,391	58,977	79,881

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST".

Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée comme suit :

- 0.2% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion administrative et comptable ;
- 0,05% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion de portefeuille plafonnée à 474.000 Dinars TTC par an.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce, avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la distribution des actions de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.